

OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Delphine CROGUENNEC
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Laëtitia GUILLEMOT
Paul GUILLOU
Pierre-Yves LE CORRE
Aurélien MARCHAND
Florent MICHEL
Gildas RAZIL
Mikaël ROCUET
François RODRIGUEZ
Samuel ROUSSEAU
David TRIPON

Experts-Comptables

Commissaires aux comptes

Association DIWAN

ZA Saint Ernel – BP 156

29411 LANDERNEAU

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31/12/2025

www.ouestconseils.bzh 

OUEST CONSEILS QUIMPER 3 allée François Bazin - CS 23023 - 29334 Quimper Cedex - Tél. 02 98 90 00 29 - Email : contact.quimper@ouestconseils.fr
Ouest Conseils Audit - S.A. au capital de 1 257 400 € - R.C.S. QUIMPER 377 180 195 - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC Ouest Atlantique

BREST - QUIMPER - LORIENT - AURAY - VANNES - MUZILLAC



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux membres de l'Association DIWAN,

■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association DIWAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

■ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

■ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « permanence des méthodes » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouveau plan comptable général ANC n°2023-03 du 07 juillet 2023 et ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022.

.../...

▪ **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

▪ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A QUIMPER, le 18 mai 2026

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Laëtitia GUILLEMOT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	93 053	89 396	3 657	6 972
	En cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	124 690	110 503	14 187	10 277
	En cours, avances et acomptes				
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	2 304	2 304		
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	220 047	202 202	17 845	17 249
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Créances (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 585 704	2 135 729	449 975	444 056
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	283 924	4 000	279 924	248 695
	Charges constatées d'avance (2)	26 107		26 107	33 211
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	775 616		775 616	742 643
	Total III	3 671 350	2 139 729	1 531 621	1 468 606
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 891 397	2 341 931	1 549 466	1 485 855

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
FONDS PROPRES	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	174 599	43 749
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-55 829	130 850
	Situation nette (sous total)	118 770	174 599
FONDS PROPRES	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	118 770	174 599
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
FONDS REPORTES ET DEBES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	432 913	542 809
	Total III	432 913	542 809
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	188 147	200 169
	Total IV	188 147	200 169
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	210 957	202 937
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	280 393	303 248
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	101 571	20 168
	Produits constatés d'avance	216 714	41 925
	Total V	809 636	568 278
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 549 466	1 485 855

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

592 922

526 353

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens		298		409	-111	-27.07
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	2 339 519		2 355 807		-16 288	-0.69
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	2 923 577		3 150 229		-226 652	-7.19
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	251 239		288 135		-36 896	-12.81
Mécénats	328		26 933		-26 605	-98.78
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	39 538		111 427		-71 889	-64.52
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	421 484		371 941		49 543	13.32
Autres produits	258 317		309 831		-51 514	-16.63
Total I	6 234 299		6 614 711		-380 412	-5.75
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	703 576		711 603		-8 027	-1.13
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	249 888		267 231		-17 343	-6.49
Salaires et traitements	3 719 029		3 796 156		-77 127	-2.03
Cotisations sociales	945 401		1 026 089		-80 688	-7.86
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 999		18 187		-8 187	-45.02
Dotations aux provisions	340 409				340 409	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	311 588		387 132		-75 544	-19.51
Autres charges	19 327		3		19 323	NS
Total II	6 299 217		6 206 401		92 815	1.50
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-64 917		408 310		-473 227	-115.90

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		9 088		11 639	-2 551	-21.91
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		9 088		11 639	-2 551	-21.91
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				2 304	-2 304	-100.00
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV				2 304	-2 304	-100.00
2. Résultat financier (III-IV)		9 088		9 335	-247	-2.65
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		-55 829		417 645	-473 474	-113.37
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				205 938	-205 938	-100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				492 733	-492 733	-100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				-286 795	286 795	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		6 243 387		6 832 288	-588 901	-8.62
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		6 299 217		6 701 438	-402 222	-6.00
5. EXCEDENT OU DEFICIT		-55 829		130 850	-186 679	-142.67

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 549 465.83 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 6 234 299.19 Euros et dégageant un déficit de -55 829.36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

La présentation des comptes sur cet exercice a été effectuée selon le référentiel ANC 2018-06, applicable aux associations à compter du 01/01/2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci après.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les règlements ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, et ANC n°2023-03 du 07 juillet 2023 modifient le plan comptable général et s'appliquent à compter du 1er janvier 2025. Notamment, ils modifient la définition du résultat exceptionnel, suppriment la technique des transferts de charges et modifient les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ces règlements. Sur les incidences des nouveaux règlements sur les principaux postes de 2025, (voir ci-après 1).

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative "31-12-2024", entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges", dans d'autres postes de charges ou de produits. La principale incidence est détaillée ci-après.

Au 31 décembre 2024, les "transferts de charges" inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 111 427 € (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024). Ce montant comprend :

- 29 128 € liés à des remboursements de personnel (transition pro)
- 23 339 € liés à des remboursements de personnel (indemnités journalières)
- 58 960 € de sommes versées par le CFPO

Le poste "Transfert de charges" étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions". Au 31 décembre 2025 :

- Les remboursements de charges de personnel viennent en moins des charges d'exploitation, aux postes "Remboursements transition pro " et "Indemnités sécurité sociale" pour respectivement 15 031€ et 13 645€ ;
- Les refacturations de frais/sommes versées par le CFPO en "Ventes de prestations de services" pour 79 616 €.

2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative "31-12-2024", entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers. Dans la colonne comparative :

- La ligne "Charges constatées d'avance" est remontée entre la rubrique des "Créances";
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions" ;
- Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes "Produits exceptionnels" et "Charges exceptionnelles".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	92 477		576
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	114 671		10 020
TOTAL	114 671		10 020
Autres titres immobilisés	2 304		
TOTAL	2 304		
TOTAL GENERAL	209 451		10 596

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			93 053	93 053
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1	124 690	124 690
TOTAL		1	124 690	124 690
Autres titres immobilisés			2 304	2 304
TOTAL			2 304	2 304
TOTAL GENERAL		1	220 047	220 047

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		85 505	3 891	1	89 396
Emballages récupérables et divers		104 394	6 109	0	110 503
TOTAL		104 394	6 109	0	110 503
TOTAL GENERAL		189 899	10 000	1	199 899
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL		3 891			
Emballages récupérables et divers		6 109			
TOTAL		6 109			
TOTAL GENERAL		10 000			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	43 749	130 850		0	174 599
Excédent ou déficit de l'exercice	130 850	-130 850		55 829	-55 829
Situation nette	174 599			55 829	118 770
TOTAL I	174 599			55 829	118 770

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	4 67 809	311 588	350 604			428 794	428 794
Solidarité	67 744	11 588	3 556			75 777	75 777
Classe mobile Louannec	23 751					23 751	23 751
Promotion langue bretonn	300 000	300 000	300 000			300 000	300 000
Embauche complémentaire	76 314		47 048			29 266	29 266
Contributions financières d'autres organismes	75 000		70 880			4 120	4 120
Redadeg	75 000		70 880			4 120	4 120
TOTAL	542 809	311 588	421 484			432 914	432 914

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	142 169			142 169	
Charges sociales et fiscales congés à payer	58 000			58 000	
Autres provisions pour risques et charges			12 022	-200 169	188 147
TOTAL	200 169		12 022		188 147

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	2 304				2 304
Sur comptes clients	1 826 836	336 410	27 517		2 135 729
Autres provisions pour dépréciation		4 000			4 000
TOTAL	1 829 140	340 410	27 517		2 142 033
TOTAL GENERAL	2 029 309	340 410	39 539		2 330 180
Dont dotations et reprises d'exploitation		340 409	39 538		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	2 585 704	2 585 704	
Personnel et comptes rattachés	5 720	5 720	
Débiteurs divers	278 204	55 953	222 251
Charges constatées d'avance	26 107	26 107	
TOTAL	2 895 735	2 673 484	222 251

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	210 957	210 957		
Personnel et comptes rattachés	37 719	37 719		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	220 125	220 125		
Impôts sur les bénéfices	4 264	4 264		
Autres impôts taxes et assimilés	18 285	18 285		
Autres dettes	101 571	101 571		
Produits constatés d'avance	216 714	216 714		
TOTAL	809 636	809 636		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	15 439
Total	15 439

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 148
Dettes fiscales et sociales	36 139
Total	62 287

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	26 107
Total	26 107
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	216 714
Total	216 714

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Région fonctionnement	1 100 000
Région internats bilingues	350 000
Conseil départemental 56	164 000
Conseil départemental 22	139 000
Conseil départemental 29	822 000
Conseil départemental 35	25 000
Ministère de l'éducation nationale (Académie de Rennes)	300 000
Villes et communes	23 577
Total	2 923 577

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées en pied de compte de résultat pour un montant global de 91 524 € et correspondent au bénévolat selon les décomptes d'heures tenus par l'association :

- 1 334 heures de présidence, valorisées à 2 fois le taux horaire brut du SMIC majoré de 30% de cotisations sociales patronales, soit 30.89 €, pour un total de 41 207 €
- 1 397 heures de bureau, valorisées à 1.5 fois le taux horaire brut du SMIC majoré de 25% de cotisations sociales patronales, soit 22.28 €, pour un total de 31 125 €
- 1 405 heures de conseil d'administration, valorisées à 1 fois le taux horaire brut du SMIC majoré de 15% de cotisations sociales patronales, soit 13.66 €, pour un total de 19 192 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une reprise de provision de 12 021€ a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
		130 147
Engagement total		130 147

Hypothèses de calculs retenues

- Départ à la retraite à l'âge de 60-64 ans (âge légal)
- Profil de carrière 2.5%
- Mortalité base INSEE 2008
- Turn over faible
- Taux d'actualisation de 3.60 %
- Versement de l'indemnité légale